

Décision dans la procédure d'opposition n° 5670

Opposante British Steel Limited, 15, Marylebone Road, GB-London NW1 5JD, marque suisse n° 481 477 CORUS, *représentée par Kirker & Cie, Conseils en Marque SA*, 122, rue de Genève, Case postale, 1226 Thônex

contre *Défenderesse Monsieur Charles Marcolin*, Route du Massot, FR-38500 Coublevie, marque internationale n° 770 483 K KORUS (fig.).

Le 2 février 2004, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La suspension de la procédure d'opposition W5670 du 18 mars 2003 est levée.
2. Il ne sera pas procédé à un échange d'écritures supplémentaire et la décision finale vous parviendra ultérieurement.
3. En application de l'art. 42, al. 1 LPM, il est accordé à la défenderesse un délai de 30 jours pour désigner un mandataire établi en Suisse et de produire une procuration en sa faveur. En cas d'inobservation de ce délai, le titulaire sera exclu de la procédure d'opposition (art. 21, al. 2 OPM) et celle-ci sera poursuivie d'office.
4. La présente décision est notifiée aux parties.; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

2 février 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 5670

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.02.2004
Date	
Data	
Seite	444-444
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 360

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.